

Année universitaire 2018-2019

## MASTER 1

Domaine Droit, économie, gestion.

Mention Economie

Parcours Theoretical and Empirical Economics

**Cadre règlementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master**

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/article/arrete-relatif-au-diplome-national-de-master/>

### SEMESTRE 1 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 <sup>ère</sup> session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 <sup>ème</sup> session : mode de prise en compte (1)
Financial Markets	4	4	CT	CT
International macroeconomics	4	4	CT	CT
English 1	6	6	CC ½ ; CT ½	CT
Game Theory	3	3	CC 1/3 ; CT 2/3	CT
Intertemporal Economics	3	3	CT	CT
Advanced Microeconometrics	5	5	Max{½CT+½CC,CT}	CT
Time series Analysis	5	5	CC ½ ; CT ½	CT

### SEMESTRE 2 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 <sup>ère</sup> session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 <sup>ème</sup> session : mode de prise en compte (1)
Education and Redistribution	3	3	Max{CC ½ + CT ½, CT}	CT
Microeconomic Analysis of development	3	3	CT	CT
Labour Market Policies	3	3	Max{2/3CT+1/3CC ,CT}	CT
Public Economics	3	3	CC ½ ; CT ½	CT
Open Macroeconomics	3	3	CC ½ ; CT ½	CT
English 2	5	5	CC ½ ; CT ½	CT
Research Project	10	10	CT	CT

### Option DU Césure de professionnalisation entre le M1 et le M2

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 <sup>ère</sup> session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 <sup>ème</sup> session : mode de prise en compte (1)
DU césure	6	6	CT	

L'option DU césure de professionnalisation implique de faire son master 1 sur deux années universitaires. Cette option offre aux étudiants la possibilité d'effectuer un ou deux stages de 6 mois, après les deux semestres de cours de M1. Le succès aux épreuves disciplinaires de M1 permet de capitaliser 60 ECTS. Au retour de l'année de césure, l'étudiant se voit délivrer le titre intermédiaire de maîtrise relatif au master 1 et en cas de note supérieure à 10 à son (ses) stage(s) le DU césure de professionnalisation.

Le DU césure de professionnalisation est évalué sur rédaction et soumission d'un (des deux) rapport(s) de stage et d'une soutenance orale du rapport d'un stage, permettant de faire un retour sur les compétences professionnelles acquises en lien avec les enseignements de M1. L'évaluation intègre également une note donnée par le (les) tuteur(s) en entreprise, visant à évaluer le comportement et les aptitudes et compétences professionnelles de l'étudiant. Dans le cas où un seul stage est effectué, l'évaluation du rapport, celle de la

soutenance orale et celle du tuteur d'entreprise comptent respectivement pour 50%, 25% et 25% de la note finale. Dans le cas où deux stages sont effectués, l'évaluation des rapports, celle de la soutenance orale et celle des tuteurs d'entreprise comptent respectivement pour 60%, 20% et 20% de la note finale.

**(1) Est-il prévu une 2<sup>ème</sup> session ? : OUI**

\*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis? : **OUI** *Si non, préciser les conditions d'accès*

\*L'étudiant non admis est-il libre de ne pas repasser tout ou partie des UE et des EC non validés ? : **OUI**

\*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2<sup>ème</sup> session.

\*Lorsque l'étudiant se présente en 2<sup>ème</sup> session :

-La note de la 2<sup>ème</sup> session annule et remplace la note de la 1<sup>ère</sup> session : **OUI**

**Traitement de l'absence à une épreuve d'examen** (*supprimer les mentions inutiles*) :

\*Absence injustifiée en 1<sup>ère</sup> session : **Défaillance**

\*Absence justifié en 1<sup>ère</sup> session : **Défaillance**

\*Absence injustifiée en 2<sup>ème</sup> session : **Défaillance**

\*Absence justifié en 2<sup>ème</sup> session : **Défaillance**

**Règles particulières** (*supprimer les mentions inutiles*) :

\*Existe-t-il des notes « seuil » pour la validation des semestres? **OUI**

\*Existe-t-il un passage conditionnel en M2 ? : **NON**

\*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du M1 au M2 ? : **NON.**

**Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise** (*supprimer les mentions inutiles*) :

Les 2 semestres de ce diplôme doivent avoir été validés : **OUI**

La moyenne du 1<sup>er</sup> semestre et du 2<sup>ème</sup> semestre de ce diplôme doit être au moins égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes « seuil », nombre d'UE validées...) : La note seuil est de 6/20 pour toutes les UE du M1, sauf pour le mémoire pour lequel la note seuil est de 10/20.

**Mode d'obtention du diplôme de Master** (*supprimer les mentions inutiles*) :

**Y-a-t'il compensation entre semestres ? : NON**

**Mode d'attribution de la mention du diplôme** (*supprimer les mentions inutiles*) :

\*Maîtrise : La mention attribuée résulte de la moyenne des 2 semestres : **OUI**

\*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne des 4 semestres : **NON**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du 3<sup>ème</sup> semestre et du 4<sup>ème</sup> semestre : **OUI**

\*Y-a-t'il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

**Seuils des mentions attribuées** (*à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous*) :

\*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

\*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

\*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

\*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

**Redoublement**

Le redoublement est soumis à l'avis du jury et à des notes seuils de 6/20.